

# Faire diagnostiquer son habitation : comment ça marche ?

## RÉALISER UN DIAGNOSTIC GRATUIT

### DE SON HABITATION POUR SE PROTÉGÉR DES INONDATIONS / SUBMERSIONS MARINES

#### Pourquoi ?

- Améliorer votre protection et celle de vos proches.
- Réduire les pertes matérielles.
- Favoriser un retour rapide à la normale après l'inondation.

#### Pour qui ?

- Toute personne dont l'habitation se trouve en zone inondable (PPRL de la Seudre).
- Environ 800 habitations sont éligibles à l'opération Seudre Alabri\*.

#### Quels objectifs ?

- Identifier les points sensibles de votre habitation.
- Définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts en cas d'inondation.
- Évaluer le coût des mesures pouvant être mises en œuvre.

\*Cette éligibilité est soumise à 2 conditions :  
- être situé en zone inondable de l'estuaire de la Seudre  
- être situé dans la zone de protections individuelles

## 1 Inscription

- Formulaire en ligne
- Formulaire papier
- Réunions publiques
- Locataire : prévenir le propriétaire de cette démarche.

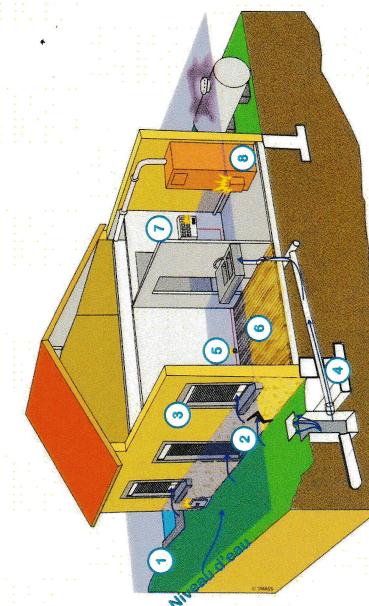
## 2 Diagnostic

- Réalisé à domicile par un de nos agents.
- Votre présence est nécessaire afin de lui laisser accéder à l'ensemble de votre domicile.

## 3 Rapport

- Il vous sera remis dans un délai de 2 mois.
- Il précisera les propositions de travaux et leurs coûts éventuels.
- Les données col lectées sont strictement confi dentielles.

### Quelques éléments de la vulnérabilité de mon habitation face au risque d'inondation



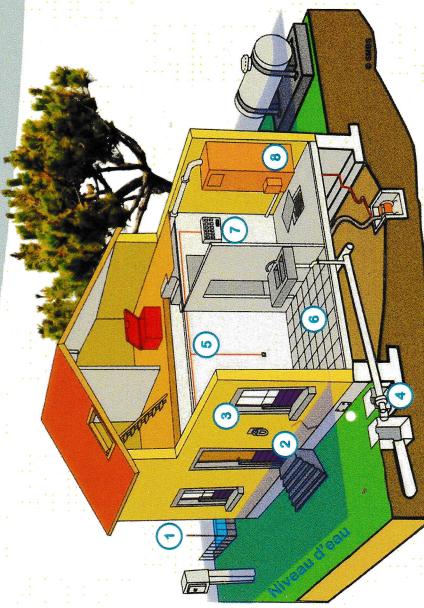
## 4 Action

- Vous décidez librement de réaliser, ou non, tout ou partie, des actions recommandées.

## 5 Suivi

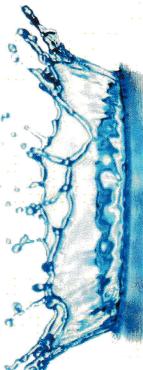
- Nous vous accompagnons dans vos démarches de demande de subventions.
- Nous restons à votre écoute à tout stade du programme.

### Comment réduire la vulnérabilité de mon logement ?



et de l'eau

l'eau : temps de séchage plus long après l'inondation



## VOUS ÊTES LE PREMIER ACTEUR DE LA PROTECTION DE VOTRE HABITAT.

Inscrivez-vous !

### Seudre Alabri en quelques chiffres

0€

le diagnostic ne me coûte rien  
Il est entièrement financé par la collectivité.

2h

#### la durée du diagnostic

Il est réalisé à mon domicile  
et en ma présence.

100%

#### la liberté d'action

Je suis libre d'effectuer ou non  
les travaux préconisés et de choisir  
les prestataires.

80%

#### le taux maximal de subvention de l'Etat

L'Etat subventionne à 80% les travaux  
réalisés suite au diagnostic (dans la limite  
de 10% de la valeur vénale du bien).

800

#### le nombre d'habitations concernées

Sur les deux rives de l'estuaire de la Seudre,  
de Saujon au littoral.

Pour convenir d'une date de diagnostic :  
**Retournez par voie postale le formulaire d'inscription joint**

#### SEUDRE ALABRI

Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre  
107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN Cedex

Ou

Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet

[www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr)

Contactez le

**05.46.39.64.93**

(du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30)

[alabri@sageseudre.fr](mailto:alabri@sageseudre.fr)

**Service proposé gratuitement par votre  
collectivité.**



© SMB 2020

